



Conseil économique et social

Distr. générale
26 février 2024
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-neuvième session

New York, 6-10 mai 2024

Points 5 et 7 de l'ordre du jour provisoire*

Examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs

Adoption du programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028, y compris l'examen des mesures prioritaires et des ressources nécessaires

Examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs et programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024, le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait, lors de sa dix-neuvième session, se pencher sur les résultats de l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et décider des futures mesures à prendre par cet arrangement au-delà de 2024. Le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028 devrait en outre être adopté à cette session.

La présente note donne des informations générales et met en lumière les activités intersessions menées depuis la dix-huitième session du Forum concernant les préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international et le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028. Elle servira également de base aux débats qui se tiendront lors de la dix-neuvième session du Forum concernant les points 5 et 7 de l'ordre du jour.

* [E/CN.18/2024/1](#).



I. Introduction

1. Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024, adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 2021/6, le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait, à sa dix-neuvième session, se pencher sur les résultats des préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international et décider des futures mesures à prendre par cet arrangement au-delà de 2024. Le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028 devrait en outre être adopté à cette session.

2. La présente note a été rédigée pour servir de base aux débats qui se tiendront sur les questions susmentionnées au titre des points 5 et 7 de l'ordre du jour provisoire à la dix-neuvième session du Forum. On y trouvera un aperçu des activités intersessions menées sur ces deux points depuis la dix-huitième session du Forum.

II. Contexte

3. Dans sa résolution 2015/33, le Conseil économique et social a renforcé l'arrangement international sur les forêts et l'a prorogé jusqu'en 2030. Il a en outre prié le Forum des Nations Unies sur les forêts de procéder en 2024 à un examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts dans la réalisation de ses objectifs et, en 2030, à un examen final de la même question.

4. Conformément à la résolution 2015/33 et au programme de travail du Forum pour la période 2022-2024 (résolution 2021/6), à la dix-septième session du Forum, qui s'est tenue en mai 2022, il a été discuté des mesures à prendre en prévision de l'examen à mi-parcours en 2024, et une décision a été prise à cet égard. Ces mesures sont présentées en 10 sections à l'annexe de la résolution 2022/17 du Conseil économique et social :

- a) Mesures ayant trait au Forum des Nations Unies sur les forêts et à ses membres ;
- b) Mesures concernant le secrétariat du Forum ;
- c) Mesures concernant le Partenariat de collaboration sur les forêts ;
- d) Mesures concernant le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
- e) Mesures concernant le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ;
- f) Mesures concernant la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;
- g) Mesures concernant les contributions du Forum au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- h) Mesures concernant la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;
- i) Mesures concernant la participation des partenaires régionaux et sous-régionaux ;
- j) Mesures concernant la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes.

5. Conformément à la résolution 2022/17, les activités à mener en prévision de l'examen à mi-parcours étaient les suivantes :

a) Établir des rapports d'évaluation portant sur toutes les catégories de mesures susmentionnées [a) à j)] ;

b) Organiser des réunions intersessions pour examiner les conclusions des rapports d'évaluation portant sur les mesures concernant le Partenariat de collaboration sur les forêts, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, la mise en œuvre du plan stratégique, les contributions du Forum au Programme 2030, ainsi que la participation des partenaires régionaux et sous-régionaux et des grands groupes et d'autres parties prenantes ;

c) Créer un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de préparer l'examen à mi-parcours, qui s'est réuni en octobre 2023, pour passer en revue toutes les évaluations et les conclusions des travaux préparatoires intersessions liées à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international, en vue de faire des propositions au Forum à sa dix-neuvième session sur l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris les futures mesures à prendre par l'arrangement international au-delà de 2024 ;

d) Organiser des consultations informelles, menées par le secrétariat du Forum, à l'issue des travaux du groupe spécial d'experts, en vue d'élaborer un avant-projet de résolution relatif à l'arrangement international sur les forêts au-delà de 2024.

III. Progrès accomplis dans la préparation de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et concernant le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028

A. Préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international

6. Conformément aux orientations données dans la résolution 2022/17, entre la dix-septième et la dix-huitième session du Forum, le secrétariat du Forum a mené les activités préparatoires suivantes :

a) Établir 11 rapports d'évaluation concernant les catégories de mesures définies à l'annexe de la résolution 2022/17 ;

b) Organiser une réunion du groupe d'experts à Bangkok en janvier 2023 pour examiner les rapports d'évaluation portant sur les contributions du Forum au Programme 2030 et sur la participation des partenaires régionaux et sous-régionaux ainsi que des grands groupes, et en débattre. Les suggestions et propositions issues de la réunion ont été regroupées dans le résumé y afférent établi par les coprésidents¹ ;

c) Organiser, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'initiative institutionnelle du Partenariat de collaboration sur les forêts, en février 2023 à Rome, dans le but d'examiner les rapports d'évaluation portant sur les mesures concernant le Partenariat, et d'en

¹ Les résumés des réunions mentionnés aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus établis par les coprésidents sont disponibles à l'adresse <https://www.un.org/esa/forests/forum/preparations-for-iaf-midterm-review/index.html>.

débatte. Les suggestions et propositions issues de la réunion ont été regroupées dans le résumé établi par les coprésidents.

7. Depuis la conclusion de la dix-huitième session du Forum, le secrétariat du Forum a organisé deux réunions intersessions pour préparer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international, conformément aux orientations figurant dans la résolution 2022/17 :

a) Une réunion du groupe d'experts organisée à Nairobi en juin 2023 pour examiner les rapports d'évaluation portant sur le Réseau mondial de facilitation du financement des forêts et sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, et en discuter. Deux évaluations concernant le Réseau ont été préparées et examinées : une évaluation de l'état des ressources de toutes provenances, y compris le financement privé, qui sont disponibles pour les forêts, ainsi que des problèmes et des contraintes concernant l'accès à ces fonds, et une évaluation de la performance et de l'impact du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts, ainsi que du caractère suffisant et pérenne des ressources dont dispose le Réseau, ainsi que d'autres mesures visant à renforcer son action. Les experts ont examiné un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts. En outre, et conformément à la résolution 2022/17, le secrétariat du Forum a élaboré une note succincte dans laquelle il a proposé un plan d'exécution et un calendrier pour le prochain cycle d'établissement des rapports nationaux volontaires, concurrentement avec le cycle d'évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les suggestions et propositions issues de la réunion du groupe d'experts ont été regroupées dans le résumé établi par les coprésidents ;

b) Une réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de préparer l'examen à mi-parcours, tenue du 10 au 13 octobre 2023 à Vienne, dont l'objectif était d'examiner les rapports d'évaluation portant sur le Forum et ses membres, sur le secrétariat du Forum, sur le fonds d'affectation spéciale et sur la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique sur les forêts, et d'en débattre. Le groupe spécial d'experts a également examiné toutes les évaluations et conclusions des réunions du groupe d'experts liées à l'examen à mi-parcours, comme le prévoyait l'annexe de la résolution 2022/17 (voir par. 6 et 7 ci-dessus). Le résumé des débats du groupe spécial d'experts établi par les coprésidents contient des propositions relatives à l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et sera présenté au Forum à sa dix-neuvième session. Les mesures qu'il est proposé de prendre sont énoncées à la section VII de ce document.

8. Pour poursuivre la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2022/17, et une fois les travaux du groupe spécial d'experts menés à bien, le Bureau du Forum a délégué son autorité aux coprésidents dudit groupe pour élaborer un avant-projet de document final relatif à l'examen à mi-parcours, en consultation avec le Bureau, et pour mener des consultations informelles à cet égard. Ainsi, l'avant-projet de document final a été distribué aux membres et aux partenaires du Forum au début du mois de décembre 2023. L'avant-projet tient compte des mesures proposées dans le résumé établi par les coprésidents du groupe spécial d'experts et ouvre la voie aux échanges de vues qui auront lieu entre les membres du Forum lors des consultations informelles.

B. Programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028

9. Dans sa résolution [2015/33](#), le Conseil a prié le Forum de rendre le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts opérationnel en l'accompagnant de programmes de travail quadriennaux qui énonçaient les mesures à prendre en priorité et les besoins en ressources. En conséquence, le premier programme de travail quadriennal du Forum, pour la période 2017-2020, a été adopté par le Conseil dans sa résolution [2017/4](#).

10. Compte tenu de l'épidémie mondiale de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le deuxième programme de travail quadriennal du Forum, pour la période 2021-2024, a été adopté en deux étapes. Ainsi, le Conseil a adopté le programme de travail du Forum pour 2021 et le programme de travail du Forum pour la période 2022-2024 dans ses résolutions [2020/14](#) et [2021/6](#), respectivement.

11. Les annexes I et II à la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social contiennent des indications importantes sur le programme et la méthode de travail du Forum au cours de la période quadriennale. Aussi le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024 couvrirait-il deux périodes biennales liées sur le plan thématique : 2021-2022 (seizième et dix-septième sessions du Forum) et 2023-2024 (dix-huitième et dix-neuvième sessions). Les priorités thématiques pour chaque période biennale ont été arrêtées par le Bureau en concertation avec les membres du Forum, s'inspiraient des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles correspondantes et tenaient compte du programme de l'après-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et des faits nouveaux intervenus sur le plan international concernant les forêts. La seizième session du Forum, qui s'est tenue en 2021, était une session technique, comprenant des échanges de données d'expérience et d'enseignements sur les priorités thématiques entre les membres du Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes. À cette session, le Forum a examiné et adopté son programme de travail pour la période 2022-2024, par le truchement de la résolution [2021/6](#) du Conseil.

12. Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024, tel qu'il figure à l'annexe de la résolution [2021/6](#), le Forum devrait, à sa dix-neuvième session, adopter son programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028. L'avant-projet de ce programme de travail a été élaboré sous la direction du Bureau de la dix-neuvième session du Forum, avec le soutien du secrétariat de celui-ci. Il a été communiqué aux membres et aux partenaires du Forum au début du mois de décembre 2023. Dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet, le Bureau a examiné les contributions soumises par les membres et les partenaires du Forum et pris en compte les faits nouveaux liés aux forêts survenus au niveau intergouvernemental à l'échelle mondiale.

C. Consultations informelles

13. En application des dispositions de la résolution [2022/17](#) du Conseil économique et social, le Bureau de la dix-neuvième session du Forum a décidé d'organiser trois séries de consultations informelles virtuelles en janvier, février et mars 2024 pour examiner l'avant-projet de document final relatif à l'examen à mi-parcours et l'avant-projet de programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028. Les consultations informelles sont ouvertes à tous les membres du Forum, aux

organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, aux partenaires régionaux et sous-régionaux et aux grands groupes.

14. À la faveur de ces consultations, le Bureau cherche à forger un consensus entre les membres du Forum sur le contenu des deux projets et à remédier à toute potentielle divergence avant la tenue de la dix-neuvième session du Forum. Dans cette optique, après chaque cycle de consultations informelles, les avant-projets seront révisés, en tenant compte des opinions et suggestions exprimées lors des consultations. Les projets révisés seront communiqués aux membres et aux partenaires du Forum avant la série de consultations suivante. À l'issue des consultations informelles, les projets seront publiés en tant que documents de négociations, en vue de leur examen final et de leur adoption à la dix-neuvième session du Forum.

IV. Conclusion

15. À sa dix-neuvième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts analysera l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et adoptera son programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028. En ce sens, cette session du Forum sera l'occasion de définir la future orientation de l'arrangement international sur les forêts et ses liens avec d'autres processus mondiaux concernant les forêts. En recensant les problèmes actuels et en faisant des recommandations quant aux futures mesures à prendre et aux ajustements nécessaires, le Forum peut, à sa dix-neuvième session, apporter une contribution de taille à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que d'autres objectifs et engagements relatifs aux forêts convenus au niveau intergouvernemental à l'échelle mondiale.
